

Division

Des Personnels enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :

Jean-Claude MASINI

Tél : 04 91 99 67 52

Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

Laury GUERRINI

Tél : 04 91 99 67 46

Mél : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec

13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 9 février 2026

Le Directeur académique des Services de
l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP) et postes à compétences particulières « Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap » (PCP-ASH) des enseignants du premier degré.
Rentrée scolaire 2026.**

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de candidature au mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP) et postes à compétences particulières relevant du champ de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (PCP-ASH), organisé en vue de la rentrée scolaire 2026.

Les enseignants souhaitant participer à ce mouvement doivent obligatoirement déposer leur candidature via l'application COLIBRIS.

Les candidats peuvent postuler à un ou plusieurs postes. Une demande distincte doit être saisie pour chaque fiche de poste sollicitée.

La liste synthétique des postes proposés ainsi que les fiches de poste détaillées sont annexées à la présente note de service. Les fiches de postes sont également consultables dans COLIBRIS.

Les modalités de candidature aux postes relevant des écoles innovantes du plan « Marseille en Grand » font l'objet d'une note de service spécifique.

**Ouverture de l'application COLIBRIS du jeudi 12 février 2026 au mercredi 25 février 2026
pour les postes à profil et postes à exigences particulières**

I. Procédure d'accès à l'application COLIBRIS

- Accédez à votre portail **ESTEREL** : <https://esterel.ac-aix-marseille.fr>
- Renseignez vos éléments de connexion dans l'interface « Identifiez-vous », si vous n'êtes pas encore identifié.
- Dans le domaine Ressources humaines, sélectionnez « **COLIBRIS** – Portail des démarches ».
- Dans **COLIBRIS**, vérifiez que vous avez été correctement identifié : vos prénoms et nom s'affichent en haut à droite de l'écran. Si vous n'êtes pas identifié, cliquez sur le lien Connexion ou le bouton « Se connecter ».
- Les fiches de poste et les formulaires de candidature sont accessibles dans le menu « Premier Degré > Recrutement Enseignants Bouches-du-Rhône ».

II. Catégories de postes

Le mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières repose sur deux procédures distinctes.

Pour chacune d'elles, une commission émet un avis à l'issue de l'étude des dossiers et, le cas échéant, d'un entretien.

II.1 Procédure d'affectation sur poste à profil (PAP) et poste à profil ASH (PAP-ASH)

Les postes à profil correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2026.

La procédure d'affectation sur poste à profil est indépendante des opérations du mouvement intra-départemental MVT1D.

À ce titre, les candidats ne sont pas tenus de participer au mouvement MVT1D.

Les enseignants retenus sont affectés directement sur le poste concerné, en dehors du calendrier et des opérations techniques du mouvement MVT1D.

Les affectations sont prononcées à titre définitif (hors mention spécifique portée sur la fiche de poste), entraînant la perte du poste occupé durant l'année scolaire 2025-2026.

Il est rappelé que toute nomination sur poste à profil est prioritaire sur toute autre candidature. En conséquence, les vœux éventuellement formulés dans le cadre du mouvement MVT1D seront automatiquement supprimés de l'application.

En cas d'obtention de plusieurs postes à profil classés à rang égal, l'enseignant devra effectuer un choix.

II.2 Procédure d'affectation sur poste à exigences particulières (PEP) et postes à exigences particulières ASH (PEP-ASH)

Les postes à exigences particulières sont susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2026.

Ils sont intégrés au mouvement intra-départemental. À ce titre, les enseignants doivent impérativement formuler les vœux correspondants dans l'application MVT1D afin de pouvoir être affectés sur ces postes, selon le calendrier qui sera précisé ultérieurement dans la note de service relative au mouvement intra-départemental. Les modalités d'affectation (à titre définitif ou provisoire) sont également précisées dans cette même note.

Les enseignants ayant obtenu un avis favorable sont départagés selon leur barème.

Certaines fonctions peuvent nécessiter la détention d'un diplôme, d'un examen ou d'une certification spécifique. Cette exigence est mentionnée sur chaque fiche de poste. Les enseignants engagés dans un parcours de formation diplômante peuvent également candidater.

Les candidatures s'effectuent sur la base d'un profil attendu, sans préjuger de l'affectation effective, laquelle dépend du nombre de postes ouverts au mouvement.

Les avis favorables sont valables pour une durée de trois ans. Les enseignants concernés n'ont donc pas à déposer une nouvelle candidature sur COLIBRIS pendant cette période. En revanche, la saisie des vœux dans MVT1D demeure obligatoire chaque année.

III. Calendrier et communication

La sélection des candidats est assurée par une commission qui examine les dossiers. Si la fiche de poste indique une condition particulière (diplôme, certification, expérience...), ladite commission peut également organiser un entretien pour vérifier que le candidat correspond au profil recherché.

Les commissions de recrutement se tiendront du 23 au 27 mars 2026.

Les candidats concernés recevront une convocation par courrier électronique sur leur messagerie académique.

Les avis relatifs aux candidatures sur postes PCP et PCP-ASH seront communiqués le 31 mars 2026.

Les enseignants ayant obtenu un avis favorable pour les postes PEP et PEP-ASH pourront consulter le

calendrier détaillé des opérations du mouvement MVT1D dans la note de service dédiée, qui sera publiée ultérieurement au bulletin départemental.

Après la clôture de la campagne, toute communication sera assurée exclusivement via la messagerie académique des agents, qu'il est recommandé de consulter régulièrement.

Pour les questions relatives :

- à un problème technique, il convient de saisir une demande **VERDON** sur le portail **ESTEREL** (<https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon/>) en choisissant le domaine « **GRH** » et la thématique « **COLIBRIS** » ;
- au contenu de la candidature (pièces à joindre...), l'interlocuteur est le service gestionnaire DPE2 (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr);
- au calendrier, à une convocation à une commission ou à des résultats, l'interlocuteur est le secrétariat (ce.dpe13-secreteriat@ac-aix-marseille.fr).



Jean-Yves BESSOL